

## VILLE DE MONTVILLE

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 1<sup>er</sup> octobre 2020 à 19 h en session ordinaire, dans la salle polyvalente de l'Espace Jean-Loup Chrétien.

Mme le Maire a rendu compte des décisions prises dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal.

1) « L'Hexagone » – Exonération temporaire de la redevance d'occupation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) approuve l'exonération de redevance d'occupation de « L'Hexagone » pour une durée de deux mois, au titre de la crise Covid-19, soit du 17 mars au 10 mai 2020.

2) Convention de partenariat entre la commune de Montville et l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin pour l'installation d'une borne numérique d'information touristique

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) approuve le projet de convention de partenariat entre la commune de Montville et l'Office de Tourisme Normandie Caux Vexin pour l'installation d'une borne numérique d'information touristique et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir avec l'Office de tourisme Normandie Caux Vexin concernant les modalités techniques et financières de cette implantation.

Plusieurs échanges avec les représentants de l'Office de tourisme ont permis de retenir sa localisation, en fonction des critères d'accessibilité, de proximité avec les équipements publics, de stationnement et de fréquentation des usagers. C'est pourquoi, l'emplacement retenu se situe à proximité du pont qui enjambe le Cailly, à l'entrée du parking de l'espace Jean-Loup Chrétien.

3) Construction d'une salle polyvalente à dominante sportive – Demandes de subventions – Plan de financement du projet

Dans le cadre du projet de construction d'une salle polyvalente à dominante sportive, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- approuve le plan de financement de l'opération,
- décide de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), du Département de la Seine-Maritime au titre du Fonds départemental d'aide au développement des territoires (FDADT), de la Région Normandie au titre du Fonds régional d'aide au développement des territoires (FRADT) et de tout autre financeur potentiel,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous documents y afférents.

4) Reconversion du site Legrand – Convention relative à la constitution d'une réserve foncière par l'Etablissement Public Foncier de Normandie et à sa revente à la Commune de Montville

À l'issue de la cessation d'activité sur le site LEGRAND Montville et en l'absence d'un repreneur industriel privé, la commune a étudié les possibilités de reconversion envisageables en lien avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPF). Il a été proposé au Conseil Municipal de solliciter l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie en vue d'un portage foncier. Le site sera cédé à l'EPF Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et la réalisation des travaux de réhabilitation dans le cadre du Fonds Friches sous maîtrise d'ouvrage de l'EPF. Une convention de réserve foncière viendra encadrer les relations entre l'EPF et la commune pour une durée de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0) :

- autorise l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à l'acquisition des parcelles cadastrées AC 206, AC 207, AK 361, AK 554 et AK 557 pour une surface totale de 56 683 m<sup>2</sup>,
- approuve la cession des biens susvisés à l'EPF moyennant l'euro symbolique,
- confirme que l'usage des biens sera conforme aux dispositions du rescrit fiscal en date des 23 janvier et 29 juillet 2019, comprenant en particulier l'édification d'une caserne de pompiers par le Service Départemental d'Incendie et de Secours, le transfert des ateliers municipaux, l'accueil du service administratif de la Direction Départementale des Routes et d'une manière générale toute activité d'intérêt général présentant l'un des caractères visés à l'article 238 bis du Code général des impôts,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que tout acte ou document relatif à ce transfert de propriété,
- décide de solliciter l'EPF afin de constituer une réserve foncière, dans le cadre d'une convention de réserve foncière à régulariser, dont le projet est annexé à la présente délibération,
- autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de réserve foncière, ainsi que tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'EPF, en vue des travaux à réaliser, dans le cadre du Fonds Friches,
- décide de s'engager au rachat de ces immeubles à l'échéance de la convention,
- dit qu'il sera procédé aux écritures d'ordres de sortie de l'immeuble considéré dans le patrimoine communal.
- charge Madame le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

5) Rapport annuel 2019 de VEOLIA Eau pour le contrat de concession du service public d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation et de l'examen du rapport annuel 2019 de VEOLIA Eau, concessionnaire du service public d'assainissement collectif, sur la commune de Montville.

6) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019 qui sera transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

7) Rapport d'activité 2019 de VEOLIA sur le service public d'assainissement non collectif

Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation et de l'examen du rapport annuel 2019 de VEOLIA Eau relatif au service public d'assainissement non collectif.

8) Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2019

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2019 qui sera transmis aux services préfectoraux et mis en ligne sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr). Les indicateurs de performance seront renseignés et publiés sur le SISPEA.

- 9) ENEDIS-EDF – Compte rendu annuel d'activité 2019  
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du compte rendu annuel d'activité 2019 d'ENEDIS-EDF.
- 10) Contrat de concession entre la Ville de Montville et GRDF – Compte rendu annuel d'activité 2019  
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du compte rendu de concession 2019 de GRDF.
- 11) Communauté de communes Inter Caux Vexin – Rapport d'activités 2019  
Le Conseil Municipal a pris acte, à l'unanimité (pour : 27, contre : 0, abstention : 0), de la présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Inter Caux Vexin.